

COMITE GENERAL

RESTRICTED
COM.GEN./W.1
20 juin 1949
ORIGINAL: FRENCH

DOCUMENTS
INDEX UNIT

19 DEC 1950

NOTE*

sur les avoirs palestiniens bloqués
en relation avec le problème des réfugiés

- 1) Les "avoirs palestiniens" dont le Document W/8 de la Commission est l'objet font partie du "patrimoine national" de la Palestine. Qu'une partie de ces avoirs puisse être consacrée à aider les réfugiés palestiniens (qui habitaient la Palestine au moment où la Puissance Mandataire a quitté le pays), à financer partiellement leur rapatriement ou leur réinstallation, semble une mesure que l'on peut envisager.
- 2) D'autre part, le fait que ces avoirs soient "bloqués" actuellement constitue un avantage pour les négociateurs. Tant qu'ils seront bloqués à Londres, il sera plus facile de présenter des créances (claims) au nom des réfugiés palestiniens, une fois redistribués le problème sera plus délicat.
- 3) Ces avoirs ne doivent pas être considérés comme purement et simplement "disponibles" pour financer les projets de rapatriement et de réinstallation des réfugiés. En effet, en ce qui concerne les avoirs du "Palestine Currency Board", plus de 52 millions de £ sur ses 56 millions d'avoirs constituent la couverture de la monnaie palestinienne (couverte à 100 pour 100) et ils seront probablement échangés contre les billets de livres palestiniennes, qui seront présentés par les porteurs au moment de la liquidation du Palestine Currency Board en vertu des statuts mêmes de l'Institut.
- 4) Cependant, il existe un surplus de près de 4 millions en £ du Palestine Currency Board et le reliquat des emprunts qui peuvent être dans une certaine mesure, considérés comme non affectés statutairement à des fins particulières, sont actuellement "indivis", et pourraient être éventuellement utilisés pour financer le rapatriement et la réinstallation des réfugiés de Palestine.
- 5) En attendant le règlement final des avoirs palestiniens bloqués (avoirs appartenant soit à des Juifs soit à des Arabes ou avoirs "indivis"), des déblocages partiels sont accordés par

* Ce document constitue une suite au W/8.

la Trésorerie britannique pour permettre à la Jordanie et à Israël de disposer de £ ou autres devises. Ces débloques partiels sont accordés en contrepartie des Livres palestiniennes détenues par ces deux Etats et servant principalement à couvrir les importations qu'ils ont à effectuer dans la zone sterling.

6) Des négociations ont eu lieu à Londres entre les représentants du Gouvernement d'Israël (Mr. Mordecai Eliash, Ministre d'Israël, M. Horowitz, expert financier) et les représentants du Gouvernement britannique sur les débloques d'avoirs israéliens partiels. D'un autre côté, la presse israélienne s'est fait l'écho de pourparlers à Tel-Aviv entre M. Alexander Helm, Ministre de Grande-Bretagne en Israël, et les autorités israéliennes sur le règlement des avoirs et créances réciproques.

7) Un accord financier est intervenu le 30 mai 1949 entre Israël et la Trésorerie britannique qui débloque environ 7 millions de £ appartenant à Israël conformément aux indications du paragraphe 5 de ce document. Israël pourra utiliser ces 7 millions au cours des six prochains mois. En octobre, d'autres négociations auront lieu. Elle essaieront probablement de régler non seulement les débloques pour les prochains six mois, mais aussi le problème des avoirs bloqués et des relations économiques et financières israélo-britanniques dans leur ensemble.

8) D'après le "Palestine Post" le déblocage se décompose ainsi :

£ 4.200.000 pourront être utilisées au rythme de £ 700.000 par mois à partir de mai. Un contingent spécial de £ 1.750.000, utilisable par contingents mensuels déterminés, sera consacré au financement d'achat de produits pétroliers jusqu'en octobre, et une somme de £ 1 million environ servira à couvrir environ la moitié des paiements qu'Israël a du déjà effectuer en £ depuis le 30 avril 1949.

Sur les £ 4.200.000, une somme de £ 1.200.000, utilisable au rythme de £ 200.000 par mois, pourra être convertie en monnaie non-rare de pays n'appartenant pas à la "zone-sterling". Ces débloques seraient le résultat d'un compromis, la délégation israélienne demandant un déblocage mensuel de £ 1.500.000 et la Trésorerie britannique offrant £ 500.000.

9) Cet accord ne vise pas les avoirs du Palestine Currency Board et le reliquat d'emprunts émis par la Puissance Mandataire et qui restent "bloqués" actuellement et dont le règlement final reste en suspens.